

Mme le Président: Une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CHEMINS DE FER

ON DEMANDE UNE DÉCLARATION CONCERNANT
L'AMÉLIORATION ET L'EXTENSION DE CERTAINES LIGNES—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Je vous remercie, madame le Président. J'invoque aussi l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente.

L'urgence naît du fait que le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique se sont entendus pour prendre une décision au plus tard le 10 juin au sujet du partage des coûts de prolongement de certaines lignes et d'amélioration de certaines installations pour faire transporter vers les marchés d'exportation le charbon provenant du nord-est de la Colombie-Britannique. Je propose donc, avec l'appui du député de Esquimalt-Saanich (M. Munro):

● (1115)

Que le ministre des Transports invoque le Règlement de la Chambre à la première occasion pour faire une déclaration au sujet de la participation financière du gouvernement fédéral au prolongement et à la remise en état de certaines lignes de la société BCR, à la remise en état de certains tronçons du CN et à l'amélioration des installations portuaires de la côte ouest, travaux visant à permettre la manutention et le transport du charbon du nord-est de la Colombie-Britannique vers les ports d'exportation de la côte ouest.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

STATISTIQUE CANADA

ON DEMANDE DE MODIFIER LA LOI POUR PROTÉGER LE DROIT À
LA VIE PRIVÉE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente.

Étant donné que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a proposé que le gouvernement vende les informations recueillies par Statistique Canada, je propose, avec l'appui du député de Nunatsiak (M. Ittinuar):

Que la loi qui force les Canadiens à fournir à Statistique Canada les informations qu'elle demande soit modifiée et que le gouvernement libéral soit condamné pour avoir proposé unilatéralement une telle invasion de la vie privée des Canadiens.

Mme le Président: Cette motion ne peut-être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

CONDAMNATION DU PROJET D'ABOLITION DE L'INDEXATION DE
L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, en l'absence du premier ministre et du ministre des Finances, j'adresse ma question au ministre d'État (Finances). Le ministre a déclaré que les Canadiens avaient 50 p. 100 de chances que l'on cesse d'indexer leur impôt sur le revenu cette année, et le critique financier du NPD a dit s'opposer de toute manière à l'indexation.

M. John Bossons, le spécialiste torontois des questions fiscales, a dit que la suppression de l'indexation «frapperait surtout les petits salariés et qu'ils en souffriraient de plus en plus d'année en année». Il dit qu'un travailleur ayant deux jeunes enfants à sa charge et un revenu imposable de \$10,000 verrait son impôt augmenter de 31.3 p. 100 cette année, alors que le contribuable ayant un revenu de \$40,000 ne subirait qu'une hausse de 4.5 p. 100.

Dans ces conditions, le ministre peut-il assurer aux Canadiens et, en particulier, aux contribuables à faible revenu que le gouvernement ne supprimera ni ne modifiera d'aucune façon l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers ni cette année ni jamais?

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, il est bien évident qu'à cette période-ci de l'année de nombreuses spéculations se font sur diverses mesures qui doivent être prises par le ministre des Finances à l'occasion de la présentation d'un budget. Je peux dire au député que le sujet soulevé est une préoccupation du ministre des Finances, mais qu'aucune décision n'a été prise par le ministre. Comme le veut la coutume, lorsque le ministre des Finances prendra une décision à ce sujet, il ne choisira sûrement pas la période des questions orales pour en faire part mais plutôt le discours du budget.

[Traduction]

M. Crosbie: Madame le Président, je suis heureux de constater que le ministre est un peu moins convaincu. Il a parlé il y a quelques jours de 50 p. 100 de chances, et son ministre, lui, a dit que c'était probable. M. Robert Brown, de Price Waterhouse, qualifie la proposition «de mesure fiscale canadienne la plus rétrograde depuis 25 ans».

Une voix: La question.

M. Crosbie: Les députés d'en face semblent avoir hâte que je pose ma question et qu'on en finisse avec tout cela. Le premier ministre a dit qu'un gouvernement libéral rendrait le système fiscal plus équitable. Il a en effet promis le 12 janvier, à Toronto, que son parti rendrait le système fiscal plus équitable s'il était reporté au pouvoir.